

**Copsy, dcio, personnels administratifs :  
unis dans l'action pour la défense des CIO  
le 20 novembre devant le Rectorat**

Le 20 Novembre, à l'appel du SNES-FSU, une quarantaine de copsy, Dcio et personnels administratifs se sont réunis en assemblée générale puis se sont rassemblés devant le Rectorat à Orléans pour défendre les CIO, leurs missions et des conditions de travail dignes.



Lors de l'assemblée générale, un point de situation a été fait concernant les CIO du 28 et du 41 ainsi que sur la mise en place du SPRO. Les personnels notamment ceux du Loir et Cher et de l'Eure et Loir, ont pu exprimer ce qu'ils vivaient au quotidien :

- Sentiment de flottement et de flou du fait d'une institution qui ne communique pas.
- Sentiment d'abandon et de non reconnaissance.
- Violence symbolique quand un CG annonce son désengagement.
- Travail empêché.
- Situation instable.
- Informations contradictoires.
- ...



## Compte rendu de l'audience avec la Rectrice et le Secrétaire Général.

Cette audience a été demandée par le Snes-Fsu suite à celle qui avait eu lieu 2 jours avant. La délégation était constituée de copsy, dcio et d'un personnel administratif des CIO du 41 et du 28. Les collègues ont eu la possibilité pendant 2 heures, de décrire précisément leur vécu depuis 1 an et le manque de communication évident de la part de l'institution, laissant ainsi les personnels dans le flou et l'incertitude.

### Points abordés

#### CIO du 41 : rappel de la situation :

**Le CIO de Blois n'a pas de budget de fonctionnement jusqu'en décembre 2014.** Le CG a financé jusqu'au 30 septembre 2014. Maintenant il réclame l'argent du loyer car le CIO est toujours dans les locaux du CG.

**Le CIO de Vendôme n'a pas de statut** (il n'est toujours pas CIO d'Etat), et pas de budget (il vit sur des réserves de papier, de doc... ) Impossibilité pour les collègues de se faire rembourser les frais de déplacement malgré la promesse du Rectorat (1000 euros) et les autorisations de circuler. Suite à cette annonce, les collègues avaient décidé de retourner dans leurs établissements.

**Relogement du CIO de Blois.** Le local prévu appartient à la communauté d'agglomération et regroupe déjà la mission locale, le BIJ et la maison de l'emploi. Les personnels ont rappelé que le Dasen dans un 1<sup>er</sup> temps, ne souhaitait pas que les collègues visitent les nouveaux locaux. Avec l'intervention de la FSU 41 cela a été possible. Le CIO occuperait le RDC à la place de la maison de l'emploi. Mais un accueil commun serait organisé avec un roulement des personnels administratifs pour assurer cet accueil alors que les personnels ont exigé une entrée indépendante. Ce sont les autres structures qui dans la perspective du SPRO, veulent une configuration guichet unique voire une salle d'accueil commune.

Un accueil commun et réduire le travail des personnels administratifs à diriger les usagers vers le bon service ne sont pas acceptables.

### Réponses de la Rectrice

La Rectrice et le SG se sont étonnés que les 2 CIO n'aient plus de budget. Pendant l'audience le SG a demandé des explications au service du rectorat qui gère les budgets et les frais de déplacement et cela a permis de débloquer la situation des frais de déplacement. **Les collègues seront remboursés des frais engagés.**

Concernant les budgets des CIO de Blois et de Vendôme : en 2015, l'enveloppe budgétaire de tous les CIO d'Etat sera la même que 2014 (hors loyer et fluides) mais avec 2 CIO en plus à faire fonctionner ! Le SG a précisé que le Ministère abondera le budget en avril en fonction des besoins. Une réunion avec les Dcio des CIO d'Etat va être organisée.

Concernant le statut du CIO de Vendôme : la Rectrice a précisé que si elle demande que le CIO soit transformé en antenne, il faut tout d'abord en demander la fermeture et dans ce cas elle perd le poste de DCIO. Elle préfère une situation un peu flottante et attendre la carte des CIO qui sera décidée par le MEN !

Il faut que les CIO soient clairement identifiés.



## Points abordés

**Concernant les CIO du 28** il a été rappelé qu'après l'annonce orale de son désengagement dans le financement des 3 CIO à gestion départementale et suite aux actions des personnels, **le CG fera voté 30 000 euros en décembre et une rallonge en avril mais rien n'est moins sûr.** L'expérience de l'année passée le démontre. De plus, le budget global des 3 CIO ne dépassera pas les 59 000 euros de 2014 (soit 18% de baisse par rapport à 2013). Et le CG exige que soit revu la carte des CIO dans le 28.

### **Frais de déplacement antenne de Pithiviers : où en est-on précisément?**

**Carte des CIO :** nous avons demandé quels étaient les projets de la Rectrice concernant la carte qui doit être remontée au Ministère.

Qu'en sera-t-il des CIO de l'agglo de Tours ? Seront-ils regroupés si on applique les critères donnés par la Rectrice ?

### **Que deviendront les postes de DCIO des CIO transformés en antenne ?**

**La mise en place du SPRO :** nous avons fait le lien entre le projet de configuration de l'espace du nouveau local du CIO de Blois et la mise en place du SPRO, certaines structures affichant le souhait d'en faire un guichet unique.

Nous avons conformément à la loi du 5 mars 2014, rappelé que les CIO ne font pas partie du SPRO et que le niveau de leur engagement doit être défini dans le cadre d'une convention entre le Rectorat et la Région.

Nous avons également dénoncé l'organisation des forums et des pôles SPRO sur ces forums : les CIO ne doivent pas être solubles dans ces espaces mais être clairement identifiés pour que les usagers sachent à qui s'adresser.

## Réponse de la Rectrice

La Rectrice rencontrera le président du CG la semaine prochaine

Le CG continue de financer les CIO et les frais de déplacement. C'est l'accord qui a été passé l'année précédente : le CG récupère les locaux du CIO d'Orléans centre très bien situé, à forte valeur foncière et en « contre partie », il finance les CIO.

Maintien d'un CIO ou d'une antenne dans chaque Préfecture, sous Préfecture et agglomération de + de 70 000 habitants.

Pas de réponse

La Rectrice dit souhaiter conserver tous les postes de DCIO : soit des Dcio délégués dans les antennes soit des DCIO chargés de mission.

La Rectrice a réaffirmé que les CIO doivent être bien visibles et que des rencontres sont prévues entre le Rectorat et la Région afin d'élaborer une convention.

## Analyse du SNES-FSU

La Rectrice est dans l'attente de la décision du Ministère concernant la nouvelle carte des CIO. Lors de la 1ère audience du 18 novembre, elle a fait part de critères déjà envisagés par le Rectorat : **là où des agglomérations ont une densité de population peu importante (inférieure à 7000 ou 8000 habitants), les CIO seraient transformés en antenne. L'idée sous-jacente est 1 CIO par département dans la ville de la Préfecture et des antennes dans les sous-préfectures. Cela concernerait Nogent, Vendôme, St Amand, Chinon, Le Blanc...** Elle a proposé l'organisation d'un GT sur la question des critères afin de les élargir. Le Snes-Fsu a déclaré qu'il ne participerait pas à un GT dont l'objet serait de fermer des CIO ou de les transformer en antenne.

La Rectrice répète sans cesse que le maillage dans l'académie est bon et qu'il ne faut pas le modifier.

Sauf que si des CIO (et notamment ceux de petite taille) sont transformés en antenne, les postes de DCIO seront supprimés (comme dans l'académie de Lille ou de Lyon suite aux regroupements) ou temporairement modifiés en chargés de mission.

Le réseau des CIO va s'appauvrir et les CIO ne seront plus autant reconnus tant par les chefs d'établissement que par les partenaires qui localement n'auront plus d'interlocuteur. Si comme l'affirme la Rectrice le réseau des CIO fonctionne bien c'est grâce notamment au travail des DCIO.

Concernant le SPRO, le Snes-Fsu n'a de cesse de rappeler que les CIO ne sont pas concernés par la loi du 5 mars 2014. Ce qui nous est régulièrement renvoyé c'est la notion de culture commune de l'orientation. Mais en quoi des cultures différentes peuvent-elles poser problème, en quoi peuvent-elles empêcher le lien ? Il vaut mieux mettre en avant la complémentarité des structures. Et pour que l'utilisateur s'y retrouve et frappe à la « bonne porte », il faut que toutes les structures soient clairement identifiées et non réunies sous une même bannière, le SPRO.

Le Snes-Fsu rappelle régulièrement le mandat de la FSU de créer un service d'orientation à 2 branches, une en direction des scolaires et étudiants, les CIO et une en direction des adultes dont pôle emploi et/ou les Greta pourraient être les supports.

Les questions de mutualisation des outils et de formations communes qui auraient pour but d'établir les bonnes pratiques et donc d'uniformiser les métiers sont au cœur du SPRO. La convention qui sera signée entre le Rectorat et la Région définissant le niveau d'engagement des CIO dans le SPRO doit apporter suffisamment de garanties pour préserver la spécificité de nos services et de nos métiers.

Le Snes-Fsu y veillera et exigera d'être consulté sur le contenu de la convention.

L'accord cadre doit être signé au niveau national le 28 novembre (la convention type est en annexe).

**L'action du 20 novembre montre bien que Négociation et Action sont indissociables et nécessaires pour le combat syndical.**

C'est ce qui fait la spécificité du Snes-Fsu

**Pour un syndicalisme d'action et de négociation**

**Votez Snes-FSU et FSU**

**Elections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre**

